Conditions générales de vente :

Article 1 : Commande :
La proposition est réalisée sur la base des informations renseignées lors de la prise de connaissance de la demande Le calcul de la durée de la prestation est effectué en fonction des modalités du programme dans lequel le client s'inscrit.
Toute commande passée, présente un caractère ferme et définitif. La commande acceptée ne peut être annulée sans l'accord préalable d'APPROCHES et dans ce cas, celui-ci se réserve le droit de débiter au client les frais et débours exposés. Toutes clauses ou conditions particulières d'achat figurant sur un bon de commande client et qui seraient en opposition avec les présentes conditions générales, seront considérées comme nulles. La validité de la proposition est d'un mois à compter de la date d'envoi de la proposition au client.
Toute modification de commande fera l'objet d'un avenant précisant les révisions tant opérationnelles que financières.

Article 2 : Les barèmes de prix
Nos prix s'entendent toutes taxes comprises (applicables aux taux en vigueur au moment de la facturation. Ils peuvent être révisés en cas de modifications législatives pouvant avoir une incidence sur le prix, ou en cas de variation importante des parités monétaires. Les prix facturés pour les travaux effectués sont établis sur la base des prix du marché en vigueur à la date de commande. Ce devis comporte une clause de révision du prix d'après l'indice SYNTEC.

Article 3 : Pénalité de retard
Le non-paiement d'une facture à son échéance pourra, à notre volonté, rendre immédiatement exigibles toutes les factures, même non encore échues, et nous autorise à suspendre l'exécution de toutes commandes en cours et/ou de les résilier. Ceci entraîne également de plein droit et sans mise en demeure, l'application de pénalités de retard au taux de 10,75% augmenté des Indemnités forfaitaires de recouvrement : 40 €.

Article 4 : Obligation de moyens
Les deux 2 parties s'engagent dans la réalisation et la réussite de la prestation. APPROCHES s'engage à une obligation de moyens et ne serait tenu pour responsable du résultat. APPROCHES assure la confidentialité des informations échangées.

Article 5 : Force majeure
En cas de force majeure (événement extérieur imprévisible et irrésistible), APPROCHES sera libéré de toute obligation envers son client. Constitue un cas de force majeure, tout événement hors du contrôle de chacune des parties, en particulier : grèves, pannes informatiques, troubles sociaux, transport, vol, catastrophes naturelles, crise sanitaire, cette liste n'étant pas exhaustive. Les parties n'encourent aucune responsabilité pour des manquements dus à un cas de force majeure, l'exécution des obligations est retardée jusqu'au retour à une situation normale.

Article 6 : Cas de dédit du client :
APPROCHES recevra une indemnité équivalente à 38% du montant global de la mission.

Article 7 : Retard ou report d'actions à l'initiative du client
Tout retard ou report d'actions supérieur plus de 8 jours à l'initiative du client vaut normalement indemnisation de 20% du taux journalier par jour de retard.

Article 8 : Résiliation
Chacune des parties pourra, à tout moment, notifier par tout moyen écrit à l'autre partie la résiliation de tout ou partie des missions en cours, spécifiant précisément la ou les missions résiliées. Cette résiliation est à effet immédiat.
La cessation de l'une ou de toutes les annexes, pour quelque raison que ce soit, ne met pas fin de plein droit à la présente convention. En cas de résiliation, le paiement des sommes restant dues est effectué au prorata des prestations déjà réalisées.

Article 9 : Frais et débours
Les frais que les prestataires seraient amenés à engager pour l'exécution de la prestation après accord préalable du Client lui seront facturés en sus sur facture, et lui seront remboursés par le Client (reprographie, frais de déplacement, notamment…)

Article 10 : Renseignements et Réclamations
Toute demande d'information ou réclamation du Client relative à quelque sujet que ce soit devra être formulée par écrit à l'Organisme de formation ou effectuée via le formulaire en ligne disponible à cette fin sur le site internet de l'OF www.approches.com (adresse postale : Catherine Bréchignac – APPROCHES – 121 Rue Jean Bart - 31670 Labège - email : info@approches.com), qui s'efforcera d'y répondre dans les meilleurs délais.

Conditions et modalités de paiement
(en application des articles L441-3 et L 441-6 du Code de Commerce) :

D'après l'article 261-4-4-A C.G.I, notre société est habilitée à facturer les prestations de formation sans taxe.
Ce devis couvre l'intégralité des frais pédagogiques engagés par l'organisme de formation (PAC) pour cette session. Le prix est hors frais de déplacement du formateur. Le client s'engage à prendre à sa charge les frais de déplacement et les frais de restauration du bénéficiaire et du formateur lors de cette action de formation.

La formation/bilan de compétences s'inscrit dans ……..……..
Le client fait sa demande préalable de financement auprès de son financeur (OPCO, AGFIPH, Région,...)

- Le règlement des factures se fait par chèque ou virement bancaire à l'échéance.
- Conditions d'escompte : 8 € si règlement comptant sur présentation de facture.
- Taux des pénalités de retard : 10.75 %
- Indemnités forfaitaires de recouvrement : 40 €
- La signature du présent devis vaut bon de commande.
- APPROCHES s'engage à une obligation de moyens. Toute contestation sur la présente mission sera du ressort du Tribunal de Commerce de Toulouse.

Numéro de TVA intercommunautaire de votre entreprise :
Nom et coordonnées de votre dirigeant :